
Intervention de Cambon demandant à présenter le lendemain son rapport sur le mode d'emploi de l'or et de l'argent offerts à la nation, en annexe de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

Pierre-Joseph Cambon

Citer ce document / Cite this document :

Cambon Pierre-Joseph. Intervention de Cambon demandant à présenter le lendemain son rapport sur le mode d'emploi de l'or et de l'argent offerts à la nation, en annexe de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 320;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39557_t1_0320_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Vaucluse, nous avons tout créé : autorités constituées, fonderies de canon et de boulets, salpêtriers, hôpital militaire; enfin nous avons imprimé au tribunal d'Avignon le mouvement révolutionnaire. Déjà plusieurs conspirateurs ont expié leurs forfaits sous le couteau national; partout dans ces contrées, le patriotisme, longtemps comprimé, respire et se propage. L'esprit public y fait des progrès rapides, et sans les prêtres, se disant constitutionnels, qui se sont introduits dans les administrations et les comités, en peu de temps, les départements méridionaux seraient au niveau du département de Paris. Déjà, et heureusement, les églises sont désertées dans le Gard, et nous avons été obligés d'agrandir le lieu des assemblées populaires qui, désormais, seront les seuls temples des Français régénérés.

A la suite de ce tableau satisfaisant, je suis obligé de vous dénoncer un abus qui enlève des sommes immenses à la République. Dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, il s'est formé des associations pour l'achat des biens nationaux; les associés remplissent le lieu des enchères, et ne permettent à personne d'y pénétrer. Si quelqu'un viole cette étrange consigne, on le menace; s'il persiste, on se défait de lui.

Les citoyens qui veulent acquérir des biens nationaux, sont obligés de les prendre de la seconde main, en donnant aux associés un bénéfice proportionné à l'importance de l'acquisition. Cette prostitution des propriétés nationales fait perdre des millions à la République, et enrichit en peu de temps des particuliers qui n'avaient auparavant que des vices et un penchant invincible à la friponnerie. Les chefs de cette association ont pris les grandes livrées du patriotisme pour intimider ceux qui voudraient les démasquer; et à l'instant où j'ai voulu attaquer cette troupe de voleurs publics, ils ont demandé mon rappel et l'ont obtenu. J'ai obéi, mais je me suis proposé à mon retour de vous engager à sévir rigoureusement contre les accapareurs des domaines de la République.

J'ai fait un rapport plus étendu au comité des Salut public. Ce rapport contient les détails d'un grand nombre d'opérations qui ont ramené dans le Midi les beaux jours du patriotisme. Si la Convention le permet, je ferai imprimer ce rapport, afin d'épargner ses instants qui peuvent être employés plus utilement qu'à m'entendre.

L'Assemblée décrète que le rapport de Poul-tier sera imprimé (1).

IX.

**CAMBON DEMANDE LA PAROLE POUR PRÉSENTER
DEMAIN AU NOM DES COMITÉS DE SALUT
PUBLIC ET DES FINANCES UN RAPPORT SUR**

(1) Nous n'avons pu découvrir le rapport imprimé de Poul-tier.

**LE MODE D'EMPLOI DE L'OR ET DE L'ARGENT
DONT ON S'EMPRESSE DE REMPLIR LES COFFRES
DE LA NATION (1).**

*COMPTE RENDU du Journal des Débats
et des Décrets (2).*

Cambon. Je dois vous présenter demain un rapport très important au nom des comités de Salut public et des finances. Il est relatif à l'or et à l'argent dont on s'empresse de remplir les coffres de la nation. Vos comités se sont conciliés sur les mesures à prendre et ils ont adopté des bases qu'ils ont rédigées et qui vous seront distribuées demain. De ce rapport, dépend un objet très intéressant: c'est de détruire les bruits que propagent les malveillants sur les objets de première nécessité et de prouver que les mesures qui ont été prises assurent à la République un excédent d'approvisionnement.

Cambon aura la parole.

(1) La motion de Cambon n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 8 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par divers journaux de l'époque.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 436, p. 115). D'autre part le *Moniteur universel* [n° 70 du 10 frimaire an II (samedi 30 novembre 1793), p. 282, col. 2] et le *Journal de Perlet* [n° 433 du 9 frimaire an II (vendredi 29 novembre 1793), p. 477] rendent compte de la motion de Cambon dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du Moniteur universel.

CAMBON. Citoyens, je suis chargé, au nom de vos comités des finances et de Salut public, de vous présenter demain un travail important, relatif au trésor immense que la superstition remet entre nos mains. Ce rapport prouvera que les mesures qui ont été prises, assurent à la République un excédent d'approvisionnement, et fera connaître les projets de ceux qui publient que nous manquons de tout. Je demande la parole pour demain.

La parole est accordée à Cambon, pour demain.

COMPTE RENDU du Journal de Perlet.

CAMBON demande la parole pour demain. Je présenterai, dit-il, au nom des comités de Salut public et des Finances, un travail infiniment intéressant sur les monnaies et matières d'or et d'argent. On verra que, si nous prenons des mesures pour nous procurer un excédent de subsistances au delà de nos besoins, nous nous occupons aussi des moyens de le payer.

Cambon aura demain la parole.